R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de 1'enseignement supérieur;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 200

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 rélatif aux

Vu l'arrêté ministériel du 12 septembr ux;

Vu les pièces justificatives produites par M scription à la Licence;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

Le diplôme de **LICENCE** DROIT, ECONOMIE, GESTION, Mention SCIENCES ÉCONOMIQUES,

mention passable

est délivré à [redacted]

au titre de l'année universitaire 20

et confère le grade de Licence,

pour en [redacted] les droits et

Fait à Montpellier, le

Le titulaire

Philippe [redacted]gé

Le Recteur d'Académie
Chancelier des Universités

Pascal Beauregard

N° M[redacted]T T 2111361

/2014201208387

美澳留服认证
原版仿制文凭
Q微794868844